



## Guichet unique Enfance Jeunesse

### Guide des inscriptions / Réservations

### Mercredis à « l'année »

**Avant d'accéder à ce guide, il faudra dans un premier temps procéder en ligne au renouvellement de votre dossier administratif sur le Portail Famille (se référer au « *guide du renouvellement du Dossier Administratif* »**

Ce guide vous accompagne dans la réalisation de votre procédure « inscriptions et réservation des mercredis à l'année » ou sur des stages ou sur des séjours

#### Étape 1 : Connexion au Portail Famille BL Enfance

→ Adresse de connexion : <https://portail.berger-levrault.fr/MONDARVERNECOMMUNAUTE63960/accueil>

OU

→ Depuis le site de Mond'Arverne communauté : <https://www.mond-arverne.fr/>

Rubrique : « Vivre, grandir », « Le guichet unique »

**Un service dédié aux ALSH et antennes du Pôle "Adolescents"**



Partager...



Le guichet unique vous permet de vous **informer** sur **les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)** ainsi que sur **les antennes du Pôle "Adolescents"**. Grâce à **ce service itinérant**, vous pouvez également **inscrire votre enfant dans les ALSH**, tout en gérant la **facturation** et le **règlement** des prestations.

#### Dossier administratif

Étape indispensable dans le processus d'inscription de votre enfant dans un ALSH ou une antenne du Pôle "Adolescents", **le dossier administratif doit être rempli**, directement au format numérique ou de façon manuscrite après impression. Il est accessible dans les documents en téléchargement de la page et **doit être retourné au guichet unique** :

- > soit par mail à l'adresse : [guichetunique@mond-arverne.fr](mailto:guichetunique@mond-arverne.fr)
- > soit directement en mains propres pendant les permanences du guichet unique.

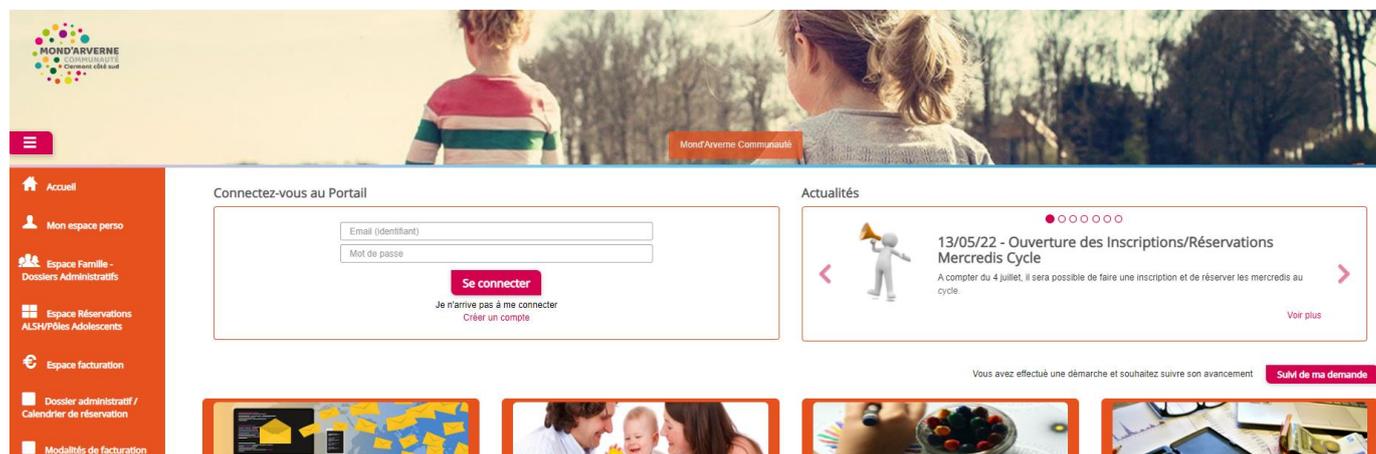
Les équipes du guichet unique vous transmettent ensuite vos identifiants pour accéder au [Portail famille](#). Cette interface vous

Lorsque vous êtes sur la page du Portail Famille, vous devez saisir vos identifiants :

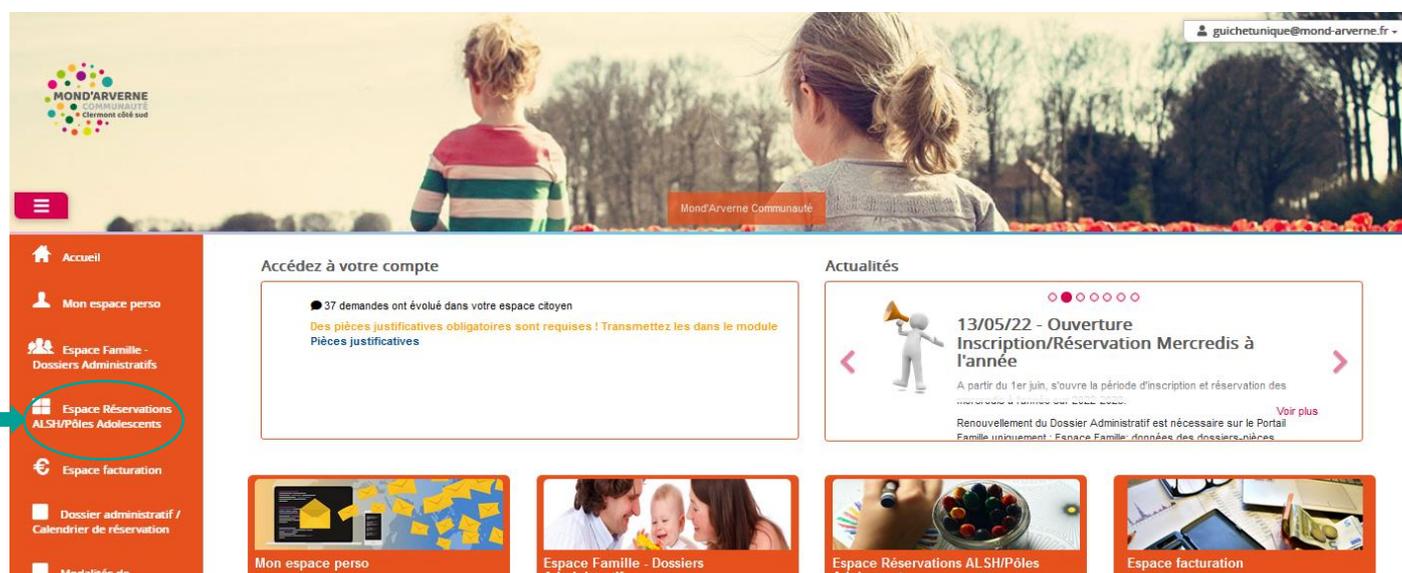
- E-mail (identifiant) = mail que vous avez renseigné dans le dossier administratif (*Responsable 1*)
- Mot de passe = que vous avez créé, sinon cliquer sur « je n'arrive pas à me connecter », un mail vous sera envoyé et vous pourrez configurer un nouveau mot de passe.

**Si c'est une première connexion, on vous demandera de saisir un code abonné fourni par le Guichet Unique composé comme suit : BLENFANCE-3XXX00-3XXXXXX10**

**Si vous ne retrouvez pas votre code abonné ou que votre mail ne fonctionne pas, envoyer un mail à [guichetunique@mond-arverne.fr](mailto:guichetunique@mond-arverne.fr)**



**Étape 2 : Cliquer sur « Espace Réservations ALSH / Pôles Adolescents » dans le menu latéral de gauche**



**Étape 3 : Cliquer sur « Inscription ALSH / Réservation Mercredis Année »**

## Étape 4 : Une action nécessaire avant d'accéder au module « Inscription ALSH/ Réservation Mercredis Année »

Avant de réaliser une demande de « pré-inscription », il faut prendre connaissance des règlements intérieurs et confirmer l'exactitude des données dans le dossier famille

➔ Cocher et valider

En cochant cette case, vous acceptez toutes les modalités du règlement intérieur et vous confirmez l'exactitude des données de votre dossier famille.

Action nécessaire

Accès au module "Planning Vacances et Mercredis Cycles"

L'accès à ce module nécessite au préalable votre consentement.

J'ai pris connaissance du(des) Règlement(s) Intérieur(s) et je confirme l'exactitude des données de mon Dossier Famille

**Valider**

## Étape 5 : Cliquer ensuite sur « Ajouter une pré-inscription »

Enfant	Etablissement	Activité	Date de début	Date de fin	Jours réservables	Statut
Vert TEST	K-ALSH TEST	TEST Mercredi Après-midi Cycle	14/09/2022	19/10/2022	L M <b>W</b> J V S D	Réservation possible
Rose TEST	K-ALSH TEST	TEST Mercredi Après-midi Cycle	14/09/2022	19/10/2022	L M <b>W</b> J V S D	Réservation possible
Rose TEST	K-ALSH TEST	TEST Mercredi Journée Semaines Impaires à l'année	14/09/2022	28/09/2023	L M <b>W</b> J V S D	Réservation possible
Orange TEST	K-ALSH TEST	TEST Mercredi Journée Semaines Impaires à l'année	14/09/2022	28/09/2023	L M <b>W</b> J V S D	Réservation possible
Vert TEST	K-ALSH TEST	TEST Mercredi Journée Semaines Paires à l'année	14/09/2022	28/09/2023	L M <b>W</b> J V S D	Réservation possible
Orange TEST	K-ALSH TEST	TEST Mercredi Journée Semaines Paires à l'année	14/09/2022	28/09/2023	L M <b>W</b> J V S D	Réservation possible
Rose TEST	K-ALSH TEST	*Je souhaite uniquement renouveler mon Dossier Administratif*	01/09/2022	28/09/2022	L M <b>W</b> J V S D	Réservation possible
Vert TEST	K-ALSH TEST	TEST Mercredi Matin+Repas Cycle	14/09/2021	19/10/2022	L M <b>W</b> J V S D	Réservation possible

1. Sélectionner l'/les enfant(s) concerné(s) ;
2. Sélectionner l'établissement concerné

- Sélectionner l'activité (exemple : si vous souhaitez réserver tous les mercredis journée à l'année, il faudra reproduire 2 fois ce déroulement : mercredi journée « Paire » et mercredi journée « Impaire »)
- La période de l'année scolaire concernée s'affiche alors.
- Cliquer sur **Valider**

MOND'ARVERNE  
COMMUNAUTÉ  
Clermont côté sud

guichetunique@mond-arverne.fr

Mond'Arverne Communauté

Accueil / Espace Réservations ALSH/Pôles Adolescents / Inscription ALSH/Réserve Mercredis Année / **Ajouter une pré-inscription**

Les champs avec \* sont obligatoires.

Vous êtes sur le point d'effectuer une demande de pré-inscription.  
Dès lors que cette demande de pré-inscription est acceptée par votre collectivité, vous obtenez les droits sur l'activité : l'activité est visible sur le planning des activités et vous pouvez effectuer vos demandes de réservation et d'absence pour cette activité.

[Ajouter une pré-inscription](#)

Enfant(s) \*

Etablissement \*

Activités \*

Période \* A partir du  Jusqu'au

**Valider**

MOND'ARVERNE  
COMMUNAUTÉ  
Clermont côté sud

guichetunique@mond-arverne.fr

Mond'Arverne Communauté

Accueil / Espace Réservations ALSH/Pôles Adolescents / Inscription ALSH/Réserve Mercredis Année / **Ajouter une pré-inscription**

Les champs avec \* sont obligatoires.

Vous êtes sur le point d'effectuer une demande de pré-inscription.  
Dès lors que cette demande de pré-inscription est acceptée par votre collectivité, vous obtenez les droits sur l'activité : l'activité est visible sur le planning des activités et vous pouvez effectuer vos demandes de réservation et d'absence pour cette activité.

[Ajouter une pré-inscription](#)

Enfant(s) \*

Etablissement \*

Activités \*

Période \* A partir du  Jusqu'au

Réservation

**Attention :** Si vous rencontrez ce type de message, il faudra reprendre « *le guide du renouvellement du Dossier Administratif* »

#### Action nécessaire

[Accès au module "Inscription ALSH/Réserve Mercredis Année"](#)

Pour accéder à ce module, merci d'ajouter pièces justificatives obligatoires du module [Pièces justificatives](#).

#### Étape 6 : Valider la réservation en cochant la case « mercredi », puis valider.

Il est impératif d'avoir coché « mercredi » pour prendre en compte votre renouvellement de dossier et votre réservation

#### Réservation

Si vous le souhaitez, vous pouvez réserver dès à présent l'activité pour laquelle vous effectuez une demande de pré-inscription, sur la période de pré-inscription, pour le(s) enfant(s) sélectionné(s).  
Choisissez les jours de réservation souhaités :

Jour(s) de réservation  mercredi

**Valider**

## Étape 7 : Valider le récapitulatif de la réservation

### Validation ✕

Vous êtes sur le point de valider :

Une demande de pré-inscription :

- Enfant(s) : TEST Vert
- Etablissement : K- ALSH TEST
- Activité : TEST Mercredi Matin+Repas Semaines Impaires à l'année
- Période : du 14/09/2022 au 28/06/2023

Une demande de réservation :

- Enfant(s) : TEST Vert
- Etablissement : K- ALSH TEST
- Activité : TEST Mercredi Matin+Repas Semaines Impaires à l'année
- Période : du 14/09/2022 au 28/06/2023
- Jour(s) de réservation : mercredi



→ Cliquer sur valider.

Un mail de confirmation est alors envoyé sur votre boîte mail.



Bonjour M. Test TEST,

Votre demande de pré-inscription pour l'activité "TEST Mercredi Journée Semaines Impaires à l'année" réalisée le 13/05/2022 à 11:47, **est en cours d'instruction.**

#	Début	Fin	Type de la demande	Activité	Enfant	Statut
481756840	14/09/2022	28/06/2023	Pré-inscription	TEST Mercredi Journée Semaines Impaires à l'année	TEST Vert	en cours d'instruction

Nous vous tiendrons informé(e) de son traitement.

Vous pouvez également retrouver l'ensemble de vos demandes depuis votre espace citoyen dans le menu Mes Demandes.

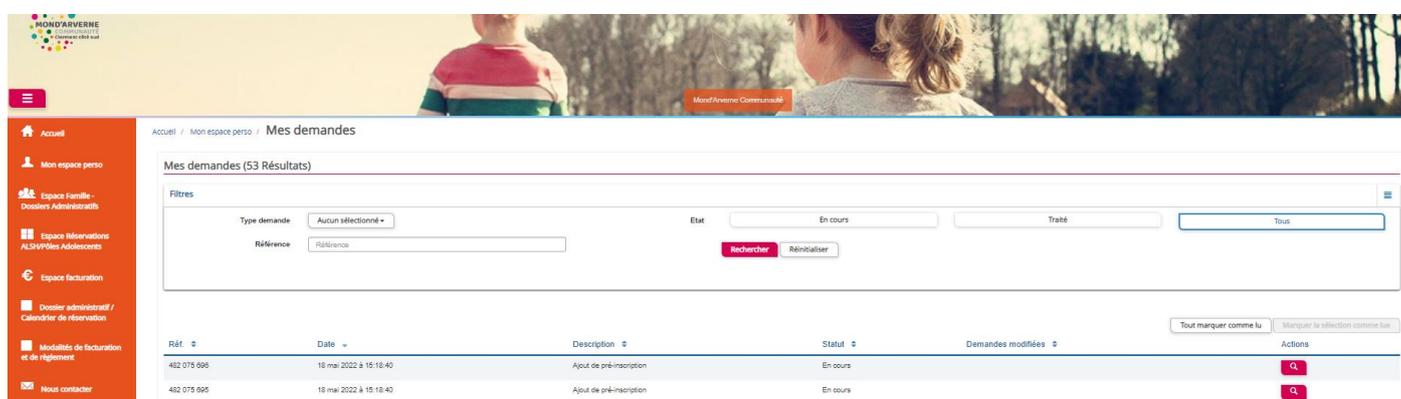
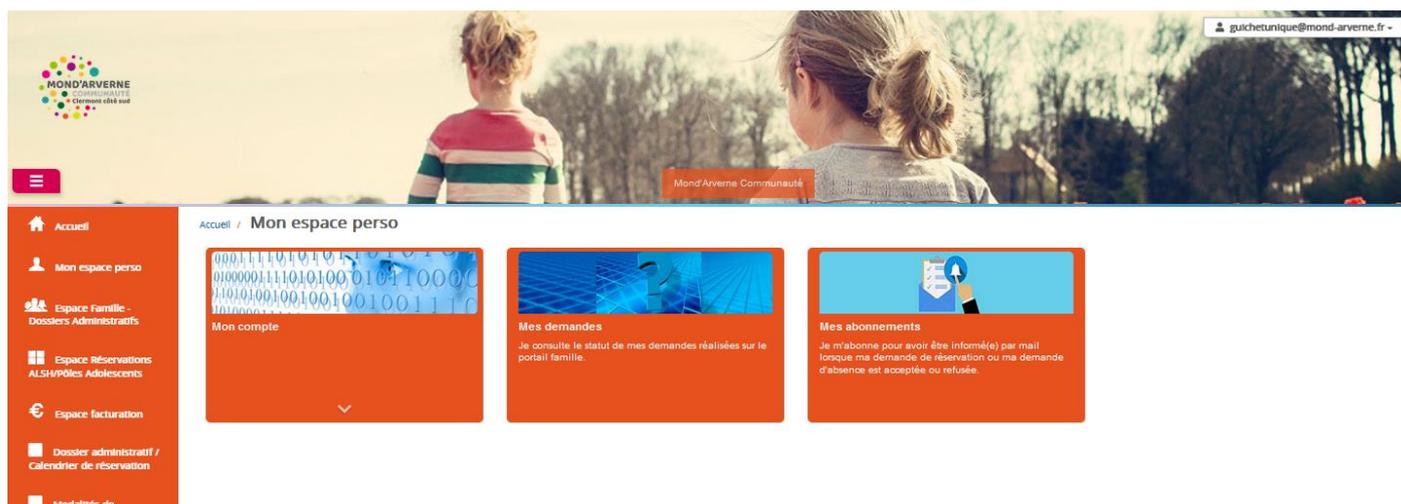
**Attention** : Si vous souhaitez réserver tous les mercredis de l'année, il est nécessaire de réserver d'une part mercredis semaines paires et d'autre part mercredis semaines impaires. Il faudra donc renouveler la procédure ci-dessus 2 fois pour pouvoir réserver tous les mercredis de l'année.

## Étape 8 : Suivre le traitement de la demande

Soit en cliquant sur « Inscription ALSH/Réservations Mercredis Année »

Enfant	Etablissement	Activité	Date de début	Date de fin	Jours réservables	Statut
Vert TEST	K- ALSH TEST	TEST Mercredi Journée Semaines Impaires à l'année	14/09/2022	28/06/2023	L M <b>M</b> J V S D	Demande en cours
Vert TEST	K- ALSH TEST	TEST Mercredi Matin+Repas Semaines Impaires à l'année	14/09/2022	28/06/2023	L M <b>M</b> J V S D	Demande en cours

Soit en cliquant dans l'espace perso sur « Mes demandes »



## Étape 9 : Traitement de la demande

Une fois la demande traitée par le Guichet Unique, un mail de confirmation est alors envoyé.

Le statut de vos demandes peut être « acceptée » ou « refusée ».

→ Si REFUSEE



Bonjour M. Test TEST,

1 de vos demandes a été traitée

#	Début	Fin	Type de la demande	Activité	Enfant	Satut
432778220	14/09/2022	28/06/2023	Pré-inscription	TEST Mercredi Journée Semaines Impaires à l'année	TEST Vert	refusée

Rendez-vous dans votre espace citoyen pour plus de détail sur ces traitements

Vous pouvez également retrouver l'ensemble de vos demandes depuis votre espace citoyen dans le menu Mes Demandes.

[Mon espace citoyen](#)

Si ce bouton ne s'affiche pas correctement, veuillez cliquer sur le lien suivant : <https://portail.berger-levrault.fr/MONDARVERNECOMMUNAUTE63960/accueil>

→ Retourner sur votre portail famille rubrique « mon espace perso » « mes demandes »

→ Si ACCEPTEE



Bonjour M. Test TEST,

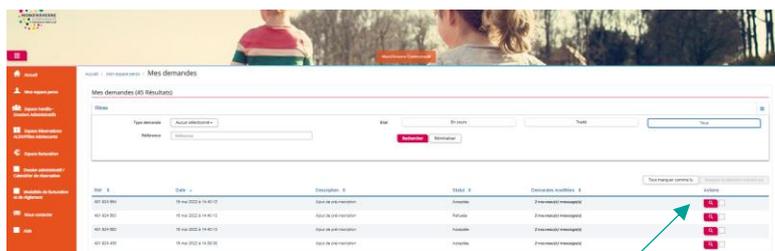
2 de vos demandes ont été traitées

#	Début	Fin	Type de la demande	Activité	Enfant	Satut
432778223	14/09/2022	28/06/2023	Pré-inscription	TEST Mercredi Journée Semaines Paires à l'année	TEST Rose	acceptée
432778222	14/09/2022	28/06/2023	Pré-inscription	TEST Mercredi Journée Semaines Impaires à l'année	TEST Rose	acceptée

Rendez-vous dans votre espace citoyen pour plus de détail sur ces traitements

Vous pouvez également retrouver l'ensemble de vos demandes depuis votre espace citoyen dans le menu Mes Demandes.

[Mon espace citoyen](#)

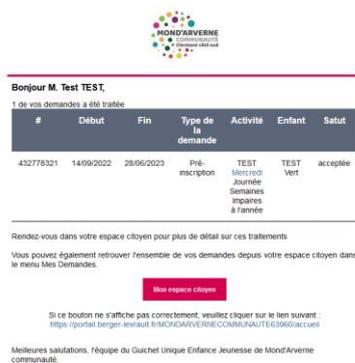


→ **Cliquer sur la loupe pour voir les raisons du refus**



**Si le dossier est incomplet :**

Il faudra mettre à jour les éléments manquants à votre dossier et réaliser de nouveau **l'étape 6 du guide Renouvellement du Dossier Administratif** jusqu'à ce que vous obteniez le mail suivant :



**Si le motif du refus est « ALSH complet » :**

Il faudra renouveler une demande de pré-inscription dans un autre ALSH (**étape 5 de ce guide**) ou envoyer un mail au Guichet Unique [guichetunique@mond-arverne.fr](mailto:guichetunique@mond-arverne.fr) pour garder votre place en liste d'attente.

**Félicitation, vous avez réservé les mercredis à l'année pour votre enfant.**

**Attention :** La réservation des mercredis à l'année n'est possible que durant la période de réservation définie par le Guichet Unique. L'annulation de vos réservations des mercredis à l'année sans facturation ne peut être réalisée que pendant cette même période.

## **RAPPEL du règlement intérieur :**

### **4- Les modalités d'annulation des réservations**

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ALSH et de répondre au mieux aux besoins des familles, il est nécessaire d'informer l'équipe de direction au plus tôt de toute annulation ou modification de réservations.

- Pour les mercredis (périscolaire), il est possible d'annuler une réservation sans facturation jusqu'au lundi 18h la semaine précédant le mercredi concerné (soit 8 jours avant).  
Pour les enfants inscrits à l'année ou au cycle entier, en cas d'annulation répétée et non justifiée, soit **3 mercredis dans le cycle**, l'ensemble du cycle sera facturé et l'inscription sur le cycle entier

de mercredis suivant ne sera pas possible, ceci afin de ne pas pénaliser les éventuels besoins d'autres familles.

En cas de non-respect de ces périodes d'annulation, la réservation sera facturée.

### **5- La gestion des absences**

Toute absence d'un enfant doit être signalée à la direction de l'accueil de loisirs et justifiée dans un délai de 48h par un certificat médical au nom de l'enfant absent.

Absences exceptionnelles autorisées mais à justifier :

- Problème médical : fournir un justificatif du médecin au nom de l'enfant concerné
- Décès d'un proche : fournir un avis de décès
- Evènements reconnus d'état de catastrophe naturelle de niveau 3 (canicule/intempéries/ séisme /inondation) par la préfecture

Toute absence non signalée, non justifiée ou justifiée hors délais sera facturée, même sur présentation d'un justificatif.